



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises: Jura

Question écrite n° 36029

Texte de la question

M Alain Brune attire l'attention de M le Premier ministre sur la décision de fermeture de l'usine Altulor, de Clairvaux-les-lacs. Ainsi, au 29 février 1988, soixante-deux emplois seraient sacrifiés dans une région déjà peu industrialisée, sans parler des effets induits sur les partenaires économiques d'Altulor Clairvaux, sur les finances et les équipements collectifs de la commune, sur le commerce local. C'est pourquoi il lui demande que soit étudié avec attention le projet de reprise partielle des activités actuelles d'Altulor en terme de partenariat plus que de concurrence. Il lui demande, en outre, quelles mesures précises il compte prendre pour faire en sorte que la direction d'Altulor soit conviée à renégocier avec les salariés de son établissement de Clairvaux la reprise d'une partie des activités de l'usine.

Texte de la réponse

Reponse. - La décision prise par les responsables de CDF-Chimie et de la société Altulor de fermer le site de Clairvaux-les-Lacs appelle la mise au point suivante. Il y a lieu de rappeler tout d'abord que le groupe CDF-Chimie a connu de très sérieuses difficultés ces dernières années. C'est la raison pour laquelle l'Etat actionnaire y a nommé il y a quelques mois un nouveau président chargé de mettre en œuvre un plan de redressement économique et financier dont l'objectif est le retour à des résultats positifs de toutes les activités du groupe. Ce plan implique de disposer, d'une part, d'unités de taille suffisante, d'autre part, de prix de revient compétitifs face à nos concurrents non seulement européens mais mondiaux pour assurer l'avenir et préserver un maximum d'emplois. C'est dans ce contexte qu'il a été procédé à un examen de la situation d'Altulor et notamment des conséquences de la dispersion sur trois sites de sa production. Cette étude, menée de façon très approfondie, a abouti à deux constats se traduisant d'une part par l'urgente nécessité de renforcer les unités les plus compétitives du groupe, à savoir celles de Saint-Avold et de Bernouville par une augmentation de leurs capacités, et d'autre part par la nécessité d'arrêter l'activité de Clairvaux pour permettre un regroupement des productions et une meilleure utilisation des capacités maintenues. Il doit être précisé par ailleurs que le groupe CDF-Chimie ne souhaite pas donner suite au projet de reprise esquissé par certains salariés. En effet, ce plan ne lui apparaît pas viable, l'unité de Clairvaux se caractérisant déjà par une dimension sous-critique sur le plan de sa taille industrielle mais plus encore à l'avenir sur ceux de la recherche-développement et des services commerciaux. Ces différents éléments ne contribueraient à coup sûr qu'à augmenter davantage un prix de revient déjà beaucoup trop élevé. Soucieux de limiter dans la plus large mesure possible les conséquences douloureuses que la fermeture de l'unité d'Altulor implique pour les salariés de Clairvaux, le groupe CDF-Chimie a proposé un plan social qui, tout en favorisant la reconversion du site par de nouvelles implantations sur le bassin d'emploi, serait assorti de reclassements dans le groupe et d'aides industrielles diverses afin de permettre d'apporter une solution acceptable à tous les salariés concernés par cette fermeture.

Données clés

Auteur : [M. Brune Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36029

Rubrique : Matieres plastiques

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 1988, page 397

Réponse publiée le : 14 mars 1988, page 1184